

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 novembre 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AVENA (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme GINDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme LECOMTE LE GRAND).

Membres excusés (3) : M. BERTHIER, Mme HERVIEU, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 19 novembre 2018.

Délibération n° : 49-2018

Objet : Appel à projet Gie IMPA – Attribution d'une subvention relative à l'action « en vies ». « ses envies à Montchap' c'est possible »

Les caisses membres du Gie IMPA (Carsat Bourgogne Franche-Comté, MSA de Bourgogne, MSA de Franche-Comté, RSI de Bourgogne, RSI de Franche-Comté) ont souhaité se coordonner pour rendre plus visible leur politique d'action sociale en faveur de leurs bénéficiaires et attribuer des aides financières à des porteurs de projets investis dans le champ de la prévention du vieillissement et de la lutte contre l'isolement social des personnes retraitées. En ce sens, le Gie IMPA, en 2018, a lancé un appel à projets « Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées ».

Le CCAS de la ville de Dijon s'est engagé en faveur de la lutte contre l'isolement de seniors dijonnais de plus de 62 ans, pour proposer une action s'appuyant sur une démarche collective initiée par des partenaires institutionnels et associatifs (La MJC de Montchapet, l'association du grand Montchapet, l'OPAD, Binôme 21, les petits frères des pauvres, l'IRTESS, l'école de commerce de Dijon) intervenant sur le territoire de Montchapet en faveur des aînés.

Pour renforcer la cohésion et l'engagement de ce groupe, le CCAS de la ville de Dijon a répondu à cet appel à projet visant à rencontrer les personnes, valoriser leurs attentes et prendre en compte leurs envies et y répondre. Il a sollicité la participation financière de 5000 € au Gie IMPA car il souhaite :

- assurer une veille sociale des publics les plus isolés,
- renforcer le lien entre les partenaires associatifs et institutionnels en créant une dynamique locale,
- prévenir et promouvoir l'autonomie des personnes âgées,
- sortir des murs du CCAS pour "aller vers" les publics les plus fragiles,
- créer des outils de lutte contre l'isolement.

Le public concerné par l'action est dans une situation d'invisibilité pour l'ensemble des partenaires dans un processus d'éloignement des services institutionnels.

Les spécificités du public ont été déterminées : 20 personnes âgées, nommées "invisibles", caractérisées par un isolement social.

Les caisses membres du Gie IMPA ont accordé une subvention de 5 000 euros destinée à financer les dépenses afférentes à cette action sur 2018. La convention entre le CCAS de Dijon et le Gie IMPA prévoit les conditions de versement de la subvention.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention avec le Gie IMPA,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tous les actes à intervenir pour son exécution,
- inscrivent cette subvention au budget 2018 (2 500 €) et au budget 2019 (2 500 €) attribuée au CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20181127-49-2018-DE
Date de télétransmission : 05/12/2018
Date de réception préfecture : 05/12/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité